



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Rave party illégale à Parnay

Question au Gouvernement n° 1846

Texte de la question

RAVE PARTY ILLÉGALE À PARNAY

Mme la présidente . La parole est à Mme Laetitia Saint-Paul.

Mme Laetitia Saint-Paul . La commune de Parnay, village de carte postale, au cœur de l'appellation Saumur-Champigny, a été révélée au grand public pour de tout autres raisons. Ce week-end, une rave party illégale réunissant plus de 10 000 personnes a causé de graves nuisances dans tout mon bassin de vie.

Un député du groupe LR . Il faut envoyer l'armée.

Mme Laetitia Saint-Paul . Malgré la remarquable mobilisation de la préfecture, des gendarmes, des secours, de la procureure, des élus locaux, notamment le maire, Éric Lefièvre, pour déployer dans l'urgence, jour et nuit, un dispositif qui permette d'éviter les suraccidents, ce type de rassemblement illégal s'est soldé, une fois de plus, une fois de trop, par la mort d'un jeune homme. Je présente toutes mes condoléances à ses proches. Elle s'est aussi soldée par 216 évacuations sanitaires et 5 181 infractions, représentant un montant total de plus de 650 000 euros d'amendes.

De nombreuses zones d'ombre demeurent. Quels sont les moyens de prévention, notamment de renseignement ? Qui porte la responsabilité en l'absence d'organiseurs ? Quelle place accorder aux facilitateurs autoproclamés ? Quelles réparations pour les victimes, propriétaires, communes, riverains, sans parler des atteintes à l'environnement ? Que finance la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) et pour quel résultat ? Pourquoi cette mission n'est-elle pas pilotée par le ministère de l'intérieur qui lui reverse l'argent des saisies ?

La banalisation de la consommation de drogue est, en elle-même, un fléau. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer.

M. Gérald Darmanin, *ministre de l'intérieur et des outre-mer*. Merci d'avoir rendu hommage aux policiers, aux gendarmes et au préfet, qui ont installé un centre de secours alors que cette manifestation était interdite et illégale. Des sapeurs-pompiers, des gendarmes et des agents de préfecture ont organisé du mieux possible l'évacuation sanitaire de personnes qui étaient parfois sous l'emprise de l'alcool, de stupéfiants, ou des deux.

Le décès d'un jeune homme a eu lieu, et je voudrais évidemment m'associer aux condoléances que vous adressez à sa famille. Les organisateurs de cette manifestation se sont montrés tout à fait irresponsables, à la fois parce qu'elle était illégale, mais aussi parce qu'elle se caractérisait par l'amateurisme et la violence.

Je voudrais saluer le courage du maire et le travail de ses services, au sens large du terme, dans une petite commune, ainsi que le travail que vous avez mené en tant que députée auprès de votre territoire.

Pas moins de 800 gendarmes ont été mobilisés pour réaliser des contrôles. Plus de 5 000 amendes ont été infligées, qui représentent plus de 700 000 euros. Je peux vous assurer, en lien avec la direction générale des finances publiques (DGFIP), qu'elles seront payées.

M. Pierre Cordier . Ils ne sont pas solvables ! Ils ne paieront jamais !

M. Gérald Darmanin, ministre . Des dizaines de personnes ont été interpellées et, dès ce matin, un certain nombre d'entre elles sont passées devant les tribunaux en comparution immédiate. J'espère qu'elles feront l'objet des condamnations les plus fermes.

Le matériel des organisateurs a été saisi. Nous espérons que les violences commises contre les gendarmes et l'organisation de cette manifestation illégale susciteront de la part de la justice des réponses pénales fortes, puisque c'est le procureur de la République lui-même qui a ordonné aux gendarmes de procéder à ces saisies.

La question se pose de savoir si notre législation est suffisante, puisque les renseignements du ministère de l'intérieur avaient annoncé la tenue de cette rave party dans votre département. Nous ne disposons cependant que de moyens d'information et non d'entrave. C'est peut-être le premier sujet auquel le Parlement devrait réfléchir.

Par ailleurs, même si elle n'est pas sous l'autorité du ministère de l'intérieur, nous devons travailler avec la Mildeca pour lutter contre la consommation de stupéfiants, et non en faveur de la relativisation, voire de l'encadrement, de cette dernière. Il n'est ni possible ni souhaitable d'encadrer la consommation de stupéfiants qui mènent à la mort. Chacun doit le dire ici !

M. Pierre Cordier . Il a raison !

M. Gérald Darmanin, ministre . C'est notamment le cas lorsqu'elle fauche en pleine jeunesse des gens qui veulent s'amuser, mais le faire parfois avec de la drogue, ce qui est non seulement illégal, mais aussi particulièrement dangereux.

Données clés

Auteur : [Mme Laetitia Saint-Paul](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (4^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1846

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 mai 2024